

## Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

---

### Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 05/2017

### Comptes 2016

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères  
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Guy Corbaz, pour examiner ce préavis :

- Le 25 avril 2017, en présence de la municipalité, Mr Jacques Marchand est excusé.

En préambule, nous relevons l'excellente présentation et clarté de ce document avec ses commentaires.

Nous remercions Monsieur le Syndic, messieurs les Municipaux présents ainsi que Monsieur le Boursier communal pour les renseignements détaillés qu'ils nous ont fournis afin de nous permettre d'avoir une bonne appréciation des comptes 2016.

#### **Base de notre examen**

Le règlement du conseil communal (art. 49 et 50) stipule que :

La commission des finances a pour mission d'examiner et de rapporter sur :

- a) Les comptes et le rapport de contrôle effectué par un office fiduciaire externe
  - b) Le respect des prévisions budgétaires
-

Notre examen s'est porté sur le fascicule des comptes qui nous a été remis ainsi que sur le rapport relatif à la révision des comptes annuels 2016 établi par la fiduciaire BDO SA. Nous n'intervenons pas dans le détail de la comptabilité, laquelle est révisée par l'organe de révision externe.

### **Comptes de fonctionnement**

Le total des produits se monte à CHF 49'037'362.95 contre CHF 47'009'459.17 en 2015, soit une augmentation de 4.3%. En 2015, l'augmentation avait été de 9.77% par rapport à 2014. Nous constatons donc un léger tassement de l'évolution des revenus totaux de la commune de 5.47% par rapport à la période précédente. En contrepartie, nous constatons une forte augmentation du degré d'autofinancement de la commune.

Le total des charges se monte à CHF 44'759'557.36 contre CHF 43'655'029.30 en 2015, soit une augmentation de 2.5%. En 2015, l'augmentation des charges a été de 7% par rapport à 2014. La diminution de la croissance des revenus constatés ci-dessus est donc compensée par la diminution de la croissance des charges.

Les commentaires étant explicites, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler. Cependant, à propos du compte 460.3526 « STEP, frais d'exploitation », nous soulevons que le fait d'accepter les comptes communaux, et le montant de CHF 577'611.54 de cette rubrique, implique aussi l'acceptation des comptes de la STEP donnés en annexe de la comptabilité communale.

### **Ecart des comptes au budget**

Les comptes communaux 2016 dégagent un excédent de CHF 4,2 millions et de CHF 8 millions de cashflow, ce qui a permis le remboursement d'un emprunt. Cet excédent est principalement dû à des recettes fiscales sensiblement plus élevées que prévu à savoir, pour les principaux :

- 838'969.93 pour l'impôt sur le revenu
- 288'304.33 pour l'impôt sur la fortune
- 277'442.22 pour l'impôt à la source
- 396'915.45 pour l'impôt spécial étrangers
- 591'698.75 pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales
- 365'367.40 pour l'impôt sur le capital des personnes morales
- 291'190.05 pour l'impôt foncier

Comme indiqué dans l'introduction des comptes, il est important de souligner qu'une part importante de l'ensemble des produits supplémentaires est due à des produits fiscaux des années précédentes.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que l'estimation des recettes fiscales est une opération complexe. Elle est principalement basée sur des informations prudentes communiquées par le canton.

**Rapport de l'organe de révision**

Nous avons examiné le rapport relatif à la révision des comptes annuels 2016 de BDO SA. Une liste des contrôles effectués nous indique que la vérification a porté sur la comptabilité dans son ensemble.

**Conclusion**

Au terme de notre mandat, nous tenons à remercier la Municipalité et le Boursier communal pour le travail effectué et leur disponibilité à notre égard.

Sur la base des conclusions de l'organe de révision de la Commune, de l'examen approfondi des comptes que nous avons effectué, ainsi que des réponses obtenues aux questions soulevées, nous estimons que ces comptes sont bien tenus et peuvent être approuvés sans réserve.

Dès lors, la Commission des Finances, à l'unanimité des membres, propose au Conseil communal d'approuver les comptes 2016 tels que présentés dans le préavis 05/2017.

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 avril 2017

---

Le Président et

rapporteur

Guy Corbaz



Les Membres :

Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz

.....

Nadège Longchamp-Geiser



Gérard Mojon

.....

Cédric Mottier



José Perez

.....

Remo Studer



Philippe Vaucher

